

INSERTIONS.

AVIS.

Le public est averti que le Conseil fédéral a accordé la sortie et la rentrée en Suisse, en franchise de droits pour les objets suisses, destinés à l'exposition d'économie domestique qui aura lieu à Bruxelles dès Août en Octobre prochain, ainsi que pour les animaux et produits agricoles, envoyés à l'Exposition qui s'ouvrira à Paris en Mai prochain.

Pour pouvoir prétendre à cette faveur, les exposants suisses auront à se procurer des billets de franchise à la sortie et devront s'adresser à cet effet à la Direction des péages dans l'arrondissement de laquelle est placé le bureau par où la sortie et la rentrée doivent s'effectuer, et il leur sera fourni, s'ils le désirent, des renseignements ultérieurs sur les formalités à observer.

Les rédactions des journaux suisses sont priées d'insérer la publication ci-dessus dans leurs feuilles.

Berne, le 4 Avril 1856.

LE DÉPARTEMENT SUISSE DU COMMERCE
ET DES PÉAGES.

Ecole polytechnique fédérale.

Les cours du semestre s'ouvriront Lundi 14 Avril. Les personnes qui ont l'intention d'y assister comme auditeurs, sont priées de s'adresser, d'ici au 9 Avril, à la Chancellerie du Conseil d'Ecole suisse à Zurich (Maison du Chapitre, rue de l'église).

On peut se procurer à la dite Chancellerie le programme des cours, ainsi que tous les écrits relatifs à l'Ecole polytechnique.

Zurich, le 25 Mars 1856.

J. W. DE DESCHWANDEN,

Directeur de l'école polytechnique.

MISES AU CONCOURS.

(Les offres de service sans certificats de mœurs ne seront pas prises en considération.)

1) *Télégraphiste* au bureau de Lausanne. Traitement annuel fr. 1200. S'adresser, d'ici au 16 Avril courant, à l'Inspection des télégraphes, à Lausanne.

2) *Télégraphiste*, au bureau de St. Gall. Traitement annuel fr. 1200. S'adresser, d'ici au 16 Avril courant, à l'Inspection des télégraphes, à St. Gall.

3) *Receveur* au bureau des péages de Fahy, Canton de Berne. Traitement annuel fr. 1300. S'adresser, d'ici au 19 Avril courant, à la Direction du I. arrondissement des péages, à Bâle.

4) *Receveur* au bureau des péages à Beggingen, Canton de Schaffhouse. Traitement annuel fr. 150, avec 10 % de provision sur la recette brute. S'adresser, d'ici au 19 Avril courant, à la Direction du II. arrondissement des péages, à Schaffhouse.

5) *Commis de poste* à Thoune. Traitement annuel fr. 714. S'adresser, d'ici au 10 Avril courant, à la Direction de l'arrondissement postal de Berne.

6) *Buraliste et facteur* à Stammheim. Traitement annuel fr. 240. S'adresser, d'ici au 25 Avril courant, à la Direction de l'arrondissement postal de Zurich.

7) *Buraliste* à Diessenhofen. Traitement annuel fr. 700. S'adresser, d'ici au 17 Avril courant, à la Direction de l'arrondissement postal de Zurich.

8) *Administrateur postal et télégraphiste* à Olten. Traitement annuel fr. 2200, plus fr. 180 et provision de la caisse des télégraphes. S'adresser, d'ici au 25 Avril courant, à la Direction de l'arrondissement postal de Bâle.

9) *Chef du bureau* des voyageurs à Neuchâtel. Traitement annuel fr. 1920. S'adresser, d'ici au 15 Avril courant, à la Direction de l'arrondissement postal de Neuchâtel.

10) *Buraliste et facteur*, à Chêne près Genève. Traitement annuel fr. 700. S'adresser, d'ici au 17 Avril courant, à la Direction de l'arrondissement postal de Genève.

11) *Conducteur* pour l'arrondissement postal de Bâle. Traitement annuel fr. 1020. S'adresser, d'ici au 16 Avril courant, à la Direction de l'arrondissement postal de Bâle.

1) La place de *poudrier* à Altstätten, Cant. de Zurich. S'adresser, d'ici à la fin d'Avril prochain, à l'Intendant fédéral des poudres à Berne, ou au magasinier des poudres à Zurich.

2) *Buraliste*, à Degersheim, Canton de St. Gall. Traitement annuel fr. 120. S'adresser, d'ici au 10 Avril 1856, à la Direction de l'arrondissement postal de St. Gall.

3) *Buraliste et télégraphiste* à Aarbourg, Canton d'Argovie. Traitement annuel fr. 1000, plus pour le service télégraphique fr. 180. S'adresser, d'ici au 10 Avril 1856, à la Direction de l'arrondissement postal d'Aarau.

4) *Commis* au bureau des postes à Lausanne. Traitement annuel fr. 804. S'adresser, d'ici au 15 Avril 1856, à la Direction de l'arrondissement postal de Lausanne.

5) *Leveur de boîtes* à Genève. Traitement annuel fr. 644. S'adresser, d'ici au 15 Avril 1856, à la Direction de l'arrondissement postal de Genève.



INSERTIONS.

| | |
|---------------------|------------------|
| In | Bundesblatt |
| Dans | Feuille fédérale |
| In | Foglio federale |
| Jahr | 1856 |
| Année | |
| Anno | |
| Band | 1 |
| Volume | |
| Volume | |
| Heft | 16 |
| Cahier | |
| Numero | |
| Geschäftsnummer | --- |
| Numéro d'affaire | |
| Numero dell'oggetto | |
| Datum | 05.04.1856 |
| Date | |
| Data | |
| Seite | 301-302 |
| Page | |
| Pagina | |
| Ref. No | 10 057 079 |

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.